

SECTEUR COOPERATIF

Vous êtes une société coopérative :

- SCOP ;
- SCIC ;
- coopérative loi 47 ;
- société d'Union d'Economie Sociale.

Vous avez un projet de :

- création ;
- développement ;
- reprise ou de transmission d'entreprise.

Yvelines Actives vous propose :

- un accompagnement pour vous aider à structurer votre financement et vous soutenir tout au long de votre projet ;
- des solutions de financement d'un montant pouvant aller de 5 000 euros à 1 500 000 euros.

Conditions d'éligibilité

Les critères d'éligibilité d'Yvelines Actives sont les suivants :

- votre activité relève du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique ou du secteur des Entreprises Adaptées ;
- votre activité relève du secteur des Services aux Personnes et votre société est engagée dans une démarche de pérennisation et de professionnalisation des postes d'intervenants ;
- votre société est créée à l'initiative de personne(s) en situation avérée de difficulté d'accès à l'emploi ;
- votre projet est une reprise par les salariés sous forme de société coopérative de leur entreprise défaillante ;
- votre projet est une transmission d'entreprise saine aux salariés sous forme de société coopérative, dès lors qu'existe un réel enjeu de préservation de l'emploi ;
- votre activité présente à la fois une dimension économique, une dimension d'utilité sociale avérée et crée ou consolide des emplois, notamment en direction des personnes en difficulté d'insertion professionnelle ;

Nos services

Yvelines Actives intervient sur différents types de besoins financiers :

- Financement des investissements moyen terme ;
- Financement du Besoin en Fonds de Roulement (BFR ou renforcement de la trésorerie) ;
- Garantie d'emprunt bancaire.

🕒 Exemples de projets pouvant être financés:

- ➔ Accompagner le rachat par les salariés d'une scop en finançant les investissements d'un site de production ;
- ➔ Financement de la transmission de l'entreprise aux salariés ;
- ➔ Renforcement du fonds de roulement d'une Coopérative d'Activités et d'emploi pour faire face à l'ouverture de deux nouveaux établissements
- ➔ Financement du besoin en fonds de roulement d'une Coopérative d'Activités et d'emploi lié aux délais de règlement des collectivités publiques.

Comment faire une demande de financement ?

Vous devez vous adresser à Yvelines actives par mail ou téléphone (*lien vers contact*) qui étudiera l'éligibilité de votre demande de financement, vous remettra un dossier à remplir puis procédera à l'expertise de votre projet.

Nos solutions de financement solidaire

| Nom de l'outil | PUBLIC | MONTANT (jusqu'à ...) | DUREE | COUT |
|--|---|-----------------------------|--|------------------------------|
| GARANTIES D'EMPRUNT BANCAIRE | | | | |
| France Active Garantie | Toute entreprise solidaire ou association | 45 000 € de garantie | 5 ans maximum | 2% du montant garanti |
| APPORTS REMBOURSABLES | | | | |
| Contrat d'amorçage associatif | Petite association | 10 000 € | Entre 1 an et 1 an ½ | Aucun |
| Contrat d'Apport Associatif | Toute association | 30 000 € | Entre 2 et 5 ans | Aucun |
| FRIS (Fonds Régional d'Investissement Solidaire) | Toute entreprise solidaire ou association | 60 000 € | 5 ans (7 ans dans certains cas) | 2% par an |
| SIFA /FCP IE | | 1 500 000 € | | |
| SUBVENTION | | | | |
| Le Fonds de Confiance | Appui à la réalisation d'une étude action pour toute structure qui souhaite créer une nouvelle entreprise sociale | 20 000 euros | / | / |

Les avantages du recours à la Garantie France Active

- Bénéficier de l'accompagnement financier d'Yvelines Actives (appui technique, aide au montage financier ...)
- Limiter le recours aux cautions personnelles ;
- Créer les conditions d'un partenariat durable avec votre banquier.

Les avantages du recours aux financements remboursables

- Renforcer la structure financière du bilan de votre structure en renforçant son Fonds de Roulement et en vous donnant ainsi les moyens de financer sa croissance ;
- Faciliter le tour de table financier : l'intervention d'Yvelines Actives favorise la mobilisation d'autres concours financiers ;
- Sécuriser votre projet : pendant toute la durée de votre financement Yvelines Actives vous appuie par un suivi de gestion.